Scentinel® F-35 Gas Odorant

Version 3.3 Date de révision 2026-11-18

Conforme au règlement (CE) n° 1907/2006 et au règlement (CE) n° 2020/878

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1

Informations sur le produit

Nom du produit : Scentinel® F-35 Gas Odorant
Matériel : 1086514, 1098152, 1086548, 1024699, 1024698, 1024700, 1029446, 1105016, 1105017

No.-CENuméro d'enregistrement

Nom Chimique	CAS-No. EC-No. Index No.	Legal Entity Numéro d'enregistrement
t-Butyl Mercaptan	75-66-1 200-890-2	Chevron Phillips Chemicals International NV 01-2119491288-26-0000
Dimethyl Sulfide	75-18-3 200-846-2	Chevron Phillips Chemicals International NV 01-2119487127-32-0001
Dimethyl Sulfide	75-18-3 200-846-2	Chevron Phillips Chemical Company LP 01-2119487127-32-0001

Identifiant Unique De Formulation : 7410-Q0H5-1002-EP0X

1.2

Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Relevant Identified Uses Supported : Distribution
Formulation
Utilisation comme intermédiaire
Injection comme produit odorant dans les combustibles – industriel

1.3

Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : Chevron Phillips Chemical Company LP
Specialty Chemicals
9500 Lakeside Blvd.
The Woodlands, TX 77381

1.4

Numéro d'appel d'urgence:

Santé:
866.442.9628 (Amerique du Nord)
1.832.813.4984 (International)
Transport:
CHEMTREC 800.424.9300 ou 703.527.3887(international)
Asie : CHEMWATCH (+612 9186 1132) Chine : 0532 8388 9090
Mexique CHEMTREC 01-800-681-9531 (24h/24)
Amérique du Sud SOS-Cotec Au Brésil : 0800.111.767 Hors du Brésil : +55.19.3467.1600
Argentine : +(54)-1159839431
EUROPE : BIG +32 14 58 45 45 (téléphone) ou +32 14 58 35 16 (télécopie)
Autriche : VIZ +43 1 406 43 43 (24 h sur 24, 7 j sur 7)
Belgique : 070 245 245 (24 h sur 24, 7 j sur 7)
Bulgarie : +359 2 9154 233
Croatie : +3851 2348 342 (24 h sur 24, 7 j sur 7)
Chypre : 1401
République tchèque : Centre d'information toxicologique +420 224 919 293, +420 224 915 402
Danemark : Centre antipoison danois (Giftlinjen) : +45 8212 1212
Estonie : BIG +32 14 58 45 45 (téléphone) ou +32 14 58 35 16 (télécopie)
Finlande : 0800 147 111 09 471 977 (24 h sur 24)
France : Numéro ORFILA (INRS) : +33 (0)1 45 42 59 59 (24 h sur 24, 7 j sur 7)
Allemagne : BIG +32 14 58 45 45 (téléphone) ou +32 14 58 35 16 (télécopie)
Grèce : (0030) 2107793777 (24 h sur 24, 7 j sur 7)
Hongrie : +36 80 201 199 (24 h sur 24, 7 j sur 7)
Islande : 543 2222 (24 h sur 24, 7 j sur 7)
Irlande : BIG +32 14 58 45 45 (téléphone) ou +32 14 58 35 16 (télécopie)

Italie : CENTRE D'INFORMATION ANTIPOISON MILAN – Hôpital Niguarda Ca` Grande Tél. +39 02 66101029; CENTRE D'INFORMATION ANTIPOISON DE ROME – Polyclinique « Agostino Gemelli », Service de Toxicologie Clinique Tél. +39 06 3054343 ; CENTRE ANTIPOISON DE ROME – Hôpital pour enfants Bambino Gesù Tél. +39 06 68593726 ; CENTRE ANTIPOISON DE ROME – Polyclinique « Umberto I » Tél. +39 06 4997 8000 ; CENTRE D'INFORMATION ANTIPOISON FOGGIA – Hôpital Universitaire de Riuniti Tél. +39 0881 732326 ; CENTRE ANTIPOISON DE NAPLES – Hôpital « Antonio Cardarelli » Tél. +39 081 7472870 ; CENTRE D'INFORMATION ANTIPOISON FLORENCE – Hôpital Universitaire Careggi Tél. +39 055 7947819; CENTRE D'INFORMATION ANTIPOISON PAVIE – IRCCS Fondation Salvatore Maugeri Tél. +39 0382 24444 ; CENTRE ANTIPOISON DE BERGAME – Hôpital Pape Jean XXIII Tél. 800 883 300 ; CENTRE D'INFORMATION ANTIPOISON VÉRONE – Hôpital Universitaire Intégré Tél. 800 011 858;
Lettonie : Service public de la protection civile et de la lutte contre les incendies, numéro de téléphone : 112. Clinique de toxicologie et de septicémie, centre d'information sur les intoxications et les médicaments, Hipokrāta 2, Riga, Lettonie, LV-1038, numéro de téléphone +371 67042473 (24 h sur 24)
Liechtenstein : BIG +32 14 58 45 45 (téléphone) ou +32 14 58 35 16 (télécopie)
Lituanie : +370 (85) 2362052
Luxembourg : (+352) 8002 5500 (24 h sur 24, 7 j sur 7)
Malte : +356 2395 2000
Les Pays-Bas : NVIC : +31 (0)88 755 8000
Norvège : 22 59 13 00 (24 h sur 24, 7 j sur 7)
Pologne : BIG +32 14 58 45 45 (téléphone) ou +32 14 58 35 16 (télécopie)
Portugal : Numéro de téléphone du CIAV : +351 800 250 250
Roumanie : +40213183606
Slovaquie : +421 2 5477 4166
Slovénie : Numéro de téléphone : 112
Espagne : Numéro national d'appel d'urgence du Centre antipoison espagnol : +34 91 562 04 20 (24 h sur 24, 7 j sur 7)
Suède : 112 - demandez le centre antipoison

Organisation qui a préparé la FDS : Groupe Sécurité des produits et Toxicologie

Adresse e-mail : SDS@CPChem.com
Site Internet : www.CPChem.com

AVERTISSEMENT D'ODEUR FLÉTRISSANTE

UNE FUITE DE GAZ PEUT CAUSER UN INCENDIE OU UNE EXPLOSION ENTRAÎNANT DES BLESSURES GRAVES OU LA MORT.

Sachez que le produit chimique malodorant ajouté au gaz dans le but de le rendre détectable peut ne pas avertir en cas de fuite de gaz ou de présence de propane ou de gaz naturel à toutes les personnes à chaque fois.

Quelques cas où la substance odorante dans un gaz parfumé peut être indétectable :

• L'intensité de l'odeur peut s'estomper ou disparaître du fait de diverses causes chimiques et physiques, notamment l'oxydation de tuyaux rouillés, l'absorption ou le collage à l'intérieur de tuyaux ou d'appareils ou l'absorption dans des liquides.
• Le contact avec le sol dans les fuites souterraines peut désodoriser ou éliminer la substance odorante du gaz.
• Certaines personnes ont une capacité réduite à sentir la pestilence ou en sont incapables. Comme facteurs affectant négativement le sens de l'odorat d'une personne figurent l'âge, le sexe, les conditions médicales et la consommation d'alcool et de tabac.
•La pestilence du gaz parfumé peut ne pas réveiller les personnes endormies.
•D'autres odeurs peuvent masquer ou cacher la pestilence.
•L'exposition à l'odeur pendant une courte période de temps peut provoquer une fatigue nasale, laquelle rend l'être humain insensible à l'odeur.

Les détecteurs de gaz énumérés par Underwriters Laboratories (UL) peuvent être utilisés comme mesure de sécurité supplémentaire pour détecter les fuites de gaz, en particulier dans des cas où la substance odorante à elle seule ne peut fournir un avertissement suffisant. Les détecteurs de gaz émettent un son strident et fort lorsque le gaz est présent et ne reposent pas sur l'odorat. Étant donné que l'intensité des odeurs peut diminuer ou que les gens peuvent avoir des problèmes d'odorat, nous recommandons d'installer, suivant les instructions du fabricant, un ou plusieurs détecteurs de gaz combustibles dans des endroits appropriés pour assurer une couverture adéquate pour la détection des fuites de gaz.

Notifiez vos employés et vos clients sur le contenu de cet avertissement et d'autres faits importants liés au phénomène appelé « phénomène d'effacement des odeurs ».

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1

Classification de la substance ou du mélange
RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008

Liquides inflammables, Catégorie 2	H225: Liquide et vapeurs très inflammables.
Irritation oculaire, Catégorie 2	H319: Provoque une sévère irritation des yeux.
Sensibilisation cutanée, Catégorie 1	H317: Peut provoquer une allergie cutanée.
Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique, Catégorie 2	H411: Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2.2

Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Danger

Mentions de danger :		
	H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
	H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
	H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
	H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence :		
	Prévention:	
	P210	Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
	P233	Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
	P273	Éviter le rejet dans l'environnement.
	P280	Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage/ une protection auditive.
	Intervention:	
	P370 + P378	En cas d'incendie: Utiliser du sable sec, une poudre chimique ou une mousse anti-alcool pour l'extinction.
	P391	Recueillir le produit répandu.

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:
- 75-66-1 2-méthylpropane-2-thiol

2.3

Autres dangers

Résultats des évaluations PBT et vPvB : Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

Propriétés perturbant le système endocrinien : La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

Synonymes : Gas Odorant
Mercaptan Mixture

Formule moléculaire : Mixture

Composants dangereux

Nom Chimique	CAS-No. EC-No. Index No.	Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)	Concentration [wt%]	Conc. spécifiques Limites, facteurs M et équipements automatiques d'essais
t-Butyl Mercaptan	75-66-1 200-890-2	Flam. Liq. 2; H225 Eye Irrit. 2; H319 Skin Sens. 1B; H317 Aquatic Chronic 2; H411	63 - 67	
Dimethyl Sulfide	75-18-3 200-846-2	Flam. Liq. 2; H225 Aquatic Chronic 3; H412	33 - 37	
Carbon disulfide	75-15-0 200-843-6 006-003-00-3	Flam. Liq. 2; H225 Repr. 2; H361fd STOT RE 1; H372 Eye Irrit. 2; H319 Skin Irrit. 2; H315	0,1 - 0,5	

Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1

Description des premiers secours

Conseils généraux : S'éloigner de la zone dangereuse. Présentez cette fiche de données de sécurité au médecin traitant. Le matériau peut provoquer une pneumonie grave et potentiellement mortelle s'il est ingéré ou vomi.

En cas d'inhalation : En cas d'inconscience, allonger en position latérale stable et appeler un médecin. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

En cas de contact avec la peau : En cas de contact avec la peau, bien rincer à l'eau. Enlever immédiatement tout vêtement souillé.

En cas de contact avec les yeux : Rincer immédiatement l'oeil (les yeux) à grande eau. Enlever les lentilles de contact. Protéger l'oeil intact. Maintenir l'oeil bien ouvert pendant le rinçage. Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.

En cas d'ingestion : Maintenir l'appareil respiratoire dégagé. Ne PAS faire vomir. Ne pas faire boire de lait ou de boissons alcoolisées. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin. Transporter immédiatement la victime à l'hôpital.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés
Avis aux médecins

Risques	:	Peut provoquer une allergie cutanée. Provoque une sévère irritation des yeux.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement	:	Traiter de façon symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

Point d'éclair	:	-18 °C (-18 °C) Evalué(e)
Température d'auto-inflammation	:	Donnée non disponible

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés	:	Mousse résistant à l'alcool. Dioxyde de carbone (CO2). Poudre chimique sèche.
Moyens d'extinction inappropriés	:	Jet d'eau à grand débit.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie	:	Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau.

5.3 Conseils aux pompiers

Équipements de protection particuliers des pompiers	:	Porter un appareil de protection respiratoire autonome pour la lutte contre l'incendie, si nécessaire.
Information supplémentaire	:	Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations. Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur. Pour de raisons de sécurité en cas d'incendie, les bidons doivent être entreposés séparément, dans des enceintes fermées. Utiliser de l'eau pulvérisée pour refroidir complètement les conteneurs fermés.
Protection contre les incendies et les explosions	:	Ne pas vaporiser vers une flamme ou un corps incandescent. Entreprendre les actions nécessaires pour éviter les décharges d'électricité statique (qui peuvent provoquer l'ignition des vapeurs organiques). N'utiliser que de l'équipement antidéflagrant. Tenir à l'abri des flammes nues, des surfaces chaudes et des sources d'inflammation.
Produits de décomposition dangereux	:	Oxydes de carbone. Oxydes de soufre.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles	:	Utiliser un équipement de protection individuelle. Assurer une

ventilation adéquate. Éloigner toute source d'ignition. Évacuer le personnel vers des endroits sûrs. Attention aux vapeurs qui s'accumulent en formant des concentrations explosives. Les vapeurs peuvent s'accumuler dans les zones basses.

6.2

Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement	:	Éviter que le produit arrive dans les égouts. Éviter tout déversement ou fuite supplémentaire, si cela est possible en toute sécurité. En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.

6.3

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage	:	Contenir et collecter le matériel répandu à l'aide d'un matériau absorbant non combustible, (p.e. sable, terre, terre de diatomées, vermiculite) et le mettre dans un conteneur pour l'élimination conformément aux réglementations locales / nationales (voir chapitre 13).

6.4

Référence à d'autres rubriques

Pour plus de détails, voir le scénario d'exposition dans la partie Annexe.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger
Manipulation

Conseils pour une manipulation sans danger	:	Éviter la formation d'aérosols. Ne pas inhaler les vapeurs/poussières. Éviter l'exposition - se procurer des instructions spéciales avant l'utilisation. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8. Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Prévoir un renouvellement d'air et/ou une ventilation suffisante dans les ateliers. Ouvrir les fûts avec précaution, le contenu pouvant être sous pression. Eliminer l'eau de rinçage en accord avec les réglementations locales et nationales. Les personnes susceptibles d'avoir des problèmes de sensibilisation de la peau ou d'asthme, des allergies, des maladies respiratoires chroniques ou récurrentes, ne devraient pas être employées dans aucun des procédés dans lequel ce mélange est utilisé.
Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion	:	Ne pas vaporiser vers une flamme ou un corps incandescent. Entreprendre les actions nécessaires pour éviter les décharges d'électricité statique (qui peuvent provoquer l'ignition des vapeurs organiques). N'utiliser que de l'équipement antidéflagrant. Tenir à l'abri des flammes nues, des surfaces chaudes et des sources d'inflammation.

7.2

Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Stockage

Exigences concernant les	:	Défense de fumer. Tenir le récipient bien fermé dans un

aires de stockage et les conteneurs	endroit sec et bien aéré. Refermer soigneusement tout récipient entamé et le stocker verticalement afin d'éviter tout écoulement. Respecter les mises-en-garde de l'étiquette. Les installations et le matériel électriques doivent être conformes aux normes techniques de sécurité.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle

Chevron Phillips Chemical Company LP

Composants	Base	Valeur	Paramètres de contrôle	Note
t-Butyl Mercaptan	Fabricant	TWA	0,5 ppm,	

SK

Zložky	Podstata	Hodnota	Kontrolné parametre	Poznámka
Carbon disulfide	SK OEL	NPEL priemerný	5 ppm, 15 mg/m3	K,
Ethyl Mercaptan	SK OEL	NPEL priemerný	0,5 ppm, 1,3 mg/m3	
	SK OEL	NPEL krátkodobý	1 ppm, 2,6 mg/m3	

K Znamená, ze faktor môže byt' l'ahko absorbovaný kožou. Niektoré faktory, ktoré l'ahko prenikajú kožou, môžu spôsobovat' až smrtel'né otravy, éasto bez varovných príznakov (napr. anilín, nitrobenzén, nitroglykol, fenoly a pod.). Pri látkach s významným prienikom cez kožu, éi už v podobe kvapalín alebo pár, je osobitne dôležité zabránit' kožnému kontaktu.

SI

Sestavine	Osnova	Vrednost	Parametri nadzora	Pripomba
Carbon disulfide	SI OEL	MV	5 ppm, 15 mg/m3	RF-2, RD-2, K,
	SI OEL	KTV	10 ppm, 30 mg/m3	RF-2, RD-2, K,
Ethyl Mercaptan	SI OEL	MV	0,5 ppm, 1,3 mg/m3	
	SI OEL	KTV	1 ppm, 2,6 mg/m3	

K Lastnost lažjega prehajanja snovi v organizem skozi kožo
RD-2 Strupeno za razmnoževanje - lahko škoduje nerojenemu otroku - kategorija 2
RF-2 Strupeno za razmnoževanje - lahko škoduje plodnosti - kategorija 2

SE

Beståndsdelar	Grundval	Värde	Kontrollparametrar	Anmärkning
Dimethyl Sulfide	AFS 2023:14	NGV	1 ppm,	
Carbon disulfide	AFS 2023:14	NGV	5 ppm, 16 mg/m3	H, R,
	AFS 2023:14	KGV	8 ppm, 25 mg/m3	V, H, R,
Dimethyl Disulfide	AFS 2023:14	NGV	1 ppm,	SH,

H Ämnet tas lätt upp genom huden
R Ämnet är reproduktionsstörande.
SH Sensibiliserande ämnen som kan ge allergi eller annan överkänslighet i huden.
V Vägledande korttidsgränsvärde ska användas som ett rekommenderat högsta värde som inte bör överskridas

RU

Компоненты	Основа	Величина	Параметры контроля	Заметка
Dimethyl Sulfide	RU OEL	ПДК разовая	50 mg/m3	+, 4, пары и/или газы
	RU OEL	ПДК разовая	50 mg/m3	4, пары и/или газы
	РФ ПДК	ПДК разовая	50 mg/m3	4, +, пары и/или газы
Carbon disulfide	RU OEL	ПДК	3 mg/m3	2, пары и/или газы
	RU OEL	ПДК разовая	10 mg/m3	2, пары и/или газы
	RU OEL	ПДК	3 mg/m3	2, пары и/или газы
	RU OEL	ПДК разовая	10 mg/m3	2, пары и/или газы
	РФ ПДК	ПДК	3 mg/m3	2, пары и/или газы
	РФ ПДК	ПДК разовая	10 mg/m3	2, пары и/или газы
Methyl Mercaptan	RU OEL	ПДК разовая	0,8 mg/m3	2, пары и/или газы
	RU OEL	ПДК разовая	0,8 mg/m3	2, пары и/или газы
	РФ ПДК	ПДК разовая	0,8 mg/m3	2, пары и/или газы
Dimethyl Disulfide	RU OEL	ПДК разовая	1,5 mg/m3	3, Аэрозоль
	РФ ПДК	ПДК разовая	1,5 mg/m3	3, аэрозоль
Ethyl Mercaptan	RU OEL	ПДК разовая	1 mg/m3	+, 2, пары и/или газы
	RU OEL	ПДК разовая	1 mg/m3	2, пары и/или газы
	РФ ПДК	ПДК разовая	1 mg/m3	2, +, пары и/или газы
Toluene	RU OEL	ПДК	50 mg/m3	3,
	RU OEL	ПДК разовая	150 mg/m3	3,
	RU OEL	ПДК	50 mg/m3	3, пары и/или газы
	RU OEL	ПДК разовая	150 mg/m3	3, пары и/или газы
	RU OEL	ПДК	50 mg/m3	3, пары и/или газы
	RU OEL	ПДК разовая	150 mg/m3	3, пары и/или газы
	РФ ПДК	ПДК	50 mg/m3	3, пары и/или газы
	РФ ПДК	ПДК разовая	150 mg/m3	3, пары и/или газы

Benzene	RU OEL	ПДК	5 mg/m3	+, 2, К, пары и/или газы
	RU OEL	ПДК разовая	15 mg/m3	+, 2, К, пары и/или газы
	RU OEL	ПДК	5 mg/m3	2, К, пары и/или газы
	RU OEL	ПДК разовая	15 mg/m3	2, К, пары и/или газы
	РФ ПДК	ПДК	5 mg/m3	2, CANCER, +, пары и/или газы
	РФ ПДК	ПДК разовая	15 mg/m3	2, CANCER, +, пары и/или газы

\+ соединения, при работе с которыми требуется специальная защита кожи и глаз; символ проставлен вслед за наименованием вещества
2 2 класс - высокоопасные
3 3 класс - опасные
4 4 класс - умеренно опасные
CANCER Канцероген
К канцерогены

RS

Компоненты	Основа	Величина	Параметры контроля	Заметка
Дисульфиды углерода	RS OEL	GVI	5 ppm, 15 mg/m3	K,

K This chemical substance can adversely affect the skin.

RO

Componente	Sursă	Valoare	Parametri de control	Notă
Carbon disulfide	RO OEL	TWA	5 ppm, 15 mg/m3	R2, P,
Ethyl Mercaptan	RO OEL	STEL	1 mg/m3	

P Contribuţie substanţială la încărcarea totală din organism prin posibilă expunere cutanată.
R2 susceptibil de a dăuna fertilităţii

PT

Componentes	Base	Valor	Parâmetros de controle	Nota
Dimethyl Sulfide	PT OEL	VLE-MP	10 ppm,	
Carbon disulfide	PT OEL	VLE-MP	1 ppm,	P, A4,
	PT DL 305/2007	oito horas	5 ppm, 15 mg/m3	Cutânea,
Dimethyl Disulfide	PT OEL	VLE-MP	0,5 ppm,	P,
Ethyl Mercaptan	PT OEL	VLE-MP	0,5 ppm,	

A4 Agente não classificável como carcinogénico no Homem.
Cutânea Uma notação cutânea atribuída ao valor limite de exposição profissional assinala a possibilidade de absorção significativa através de pele.
P Perigo de absorção cutânea

PL

Składniki	Podstawa	Wartość	Parametry dotyczące kontroli	Uwaga
Carbon disulfide	PL NDS	NDS	12,5 mg/m3	
Dimethyl Disulfide	PL NDS	NDS	2,5 mg/m3	
	PL NDS	NDSch	5 mg/m3	
Ethyl Mercaptan	PL NDS	NDS	1 mg/m3	
	PL NDS	NDSch	2 mg/m3	

NO

Komponenter	Grunnlag	Verdi	Kontrollparametrer	Nota
Carbon disulfide	FOR-2011-12-06-1358	GV	5 ppm, 15 mg/m3	R, H,
Ethyl Mercaptan	FOR-2011-12-06-1358	GV	0,5 ppm, 1 mg/m3	

H Kjemikalier som kan tas opp gjennom huden.
R Kjemikalier som skal betraktes som reproduksjonstoksiske.

NL

Bestanddelen	Basis	Waarde	Controleparameters	Opmerking
Carbon disulfide	NL WG	TGG-8 uur	5 ppm, 15 mg/m3	H,

H Huidopname

MT

Components	Basis	Value	Control parameters	Note
Carbon disulfide	MT OEL	TWA	5 ppm, 15 mg/m3	Skin,

Skin A skin notation assigned to the OEL identifies the possibility of significant uptake through the skin.

MK

Съставки	Основа	Стойност	Параметри на контрол	Бележка
Carbon disulfide	MK OEL	MV	10 ppm, 30 mg/m3	RF3, K,
Ethyl Mercaptan	MK OEL	MV	0,5 ppm, 1,3 mg/m3	

K The properties of easier transport of substances into organism through (via) the skin
RF3 Teratogenic RF3 - may be harmful for fertiliy. Numbers 1, 2 and 3 may the class of carcinogenicity or mutagenicity according to the EU classification of carcinogenic or mutagenic substances. Carcinogenic or mutagenic substances are in EU classified in separate

groups, according to the fulfilling of criteria, set in the EU directive 67/548/EEC.

LV

Sastāvdaļas	Bāze	Vērtība	Kontroles parametri	Piezīme
Dimethyl Sulfide	LV OEL	AER 8 st	50 mg/m3	
Carbon disulfide	LV OEL	AER 8 st	5 ppm, 15 mg/m3	Āda,
Ethyl Mercaptan	LV OEL	AER 8 st	1 mg/m3	

Āda Āda

LU

Composants	Base	Valeur	Paramètres de contrôle	Note
Carbon disulfide	LU OEL	TWA	5 ppm, 15 mg/m3	Peau,

Peau Une pénétration cutanée s'ajoutant à l'inhalation réglementée est possible

LT

Komponentai	Šaltinis	Vertė	Kontrolės parametrai	Pastaba
Dimethyl Sulfide	LT OEL	IPRD	1 ppm,	
Carbon disulfide	LT OEL	IPRD	5 ppm, 15 mg/m3	O,
	LT OEL	TPRD	8 ppm, 25 mg/m3	O,
Dimethyl Disulfide	LT OEL	IPRD	1 ppm,	
Ethyl Mercaptan	LT OEL	IPRD	1 mg/m3	O,

O patekimas per nepažeistą odą

IT

Componenti	Base	Valore	Parametri di controllo	Nota
Carbon disulfide	IT VLEP	TWA	1 ppm, 3 mg/m3	Cute,

Cute La notazione che riporta il termine 'cute' per un valore limite di esposizione professionale, indica la possibilità di un assorbimento significativo attraverso la cute.

IS

Komponenter	Grunnlag	Verdi	Kontrollparametrer	Nota
Carbon disulfide	IS OEL	TWA	5 ppm, 15 mg/m3	H,
Ethyl Mercaptan	IS OEL	TWA	0,5 ppm, 1 mg/m3	

H Skin notation

IE

Components	Basis	Value	Control parameters	Note
Dimethyl Sulfide	IE OEL	OELV - 8 hrs (TWA)	10 ppm,	
Carbon disulfide	IE OEL	OELV - 8 hrs (TWA)	5 ppm, 15 mg/m3	Skin,
Dimethyl Disulfide	IE OEL	OELV - 8 hrs (TWA)	0,5 ppm, 1,9 mg/m3	
Ethyl Mercaptan	IE OEL	OELV - 8 hrs (TWA)	0,5 ppm,	

Skin Substances which have the capacity to penetrate intact skin when they come in contact with it, and be absorbed into the body

HU

Komponensek	Bázis	Érték	Ellenőrzési paraméterek	Megjegyzés
Carbon disulfide	HU OEL	AK-érték	5 ppm, 15 mg/m3	EU3, R+T, b, i, m,
Ethyl Mercaptan	HU OEL	AK-érték	0,5 ppm, 1 mg/m3	N, i,
	HU OEL	CK-érték	2 mg/m3	N, i,

b Bőrön át is felszívódik.
EU3 2009/161/EK irányelvben közölt érték
i Ingerlő anyag (izgatja a bőrt, nyálkahártyát, szemet vagy mindhármat)
m Maró hatású anyag (felmarja a bőrt, nyálkahártyát, szemet vagy mindhármat)
N Irritáló anyagok, egyszerű fojtógázok, csekély egészségkárosító hatással bíró anyagok. Korrekció NEM szükséges.
R+T Azok az anyagok, amelyek RÖVID és TARTÓS expozíciója is egészségkárosodást okoz. Korrigált ÁK = ÁK x 8/a napi óraszám; Korrigált ÁK = ÁK x 40/a heti óraszám. A két faktor közül a szigorúbb (kisebb) értéket kell alkalmazni

HR

Sastojci	Temelj	Vrijednost	Nadzorni parametri	Bilješka
Dimethyl Sulfide	HR OEL	GVI	5 ppm, 13 mg/m3	koža,
Carbon disulfide	HR OEL	GVI	5 ppm, 15 mg/m3	koža,
Ethyl Mercaptan	HR OEL	GVI	0,5 ppm, 1,3 mg/m3	
	HR OEL	KGVI	2 ppm, 5,2 mg/m3	

koža Razvrstana kao tvar koja nadražuje kožu (H315) ili je takva napomena navedena u direktivama

GR

Συστατικά	Βάση	Τιμή	Παράμετροι ελέγχου	Σημείωση
Carbon disulfide	GR OEL	TWA	5 ppm, 15 mg/m3	Δ,
Ethyl Mercaptan	GR OEL	TWA	10 ppm, 25 mg/m3	
	GR OEL	STEL	10 ppm, 25 mg/m3	

Δ Η ένδειξη 'δέρμα' (Δ), η οποία επισημαίνει ορισμένους χημικούς παράγοντες του πίνακα της παρ. 1 του άρθρου 3, υπονοεί την πιθανή συμβολή στην συνολική έκθεση του εργαζόμενου και της ποσότητας αυτών των χημικών παραγόντων που απορροφάται διαμέσου του δέρματος κατά την άμεση επαφή μαζί τους.

GB

Components	Basis	Value	Control parameters	Note
Ethyl Mercaptan	GB EH40	TWA	0,5 ppm, 1,3 mg/m3	
	GB EH40	STEL	2 ppm, 5,2 mg/m3	

FR

Composants	Base	Valeur	Paramètres de contrôle	Note
t-Butyl Mercaptan	FR VLE	VME	0,5 ppm, 1,5 mg/m3	Valeurs limites admises (circulaires),
Carbon disulfide	FR VLE	VME	5 ppm, 15 mg/m3	R2, Peau, VLR contraignantes,
	FR VLE	VLCT (VLE)	25 ppm, 75 mg/m3	R2, Peau, Valeurs limites admises (circulaires),
Ethyl Mercaptan	FR VLE	VME	0,5 ppm, 1 mg/m3	Valeurs limites admises (circulaires),

Peau Risque de pénétration percutanée
R2 Toxique pour la reproduction de catégorie 2 - Substances preoccupantes en raison d'effets toxiques pour la reproduction possibles
Valeurs limites admises (circulaires) Valeurs limites admises (circulaires)
VLR contraignantes Valeurs limites réglementaires contraignantes

FI

Aineosat	Peruste	Arvo	Valvontaa koskevat muuttujat	Huomautus
Carbon disulfide	FI OEL	HTP-arvot 8h	5 ppm, 15 mg/m3	melu, iho,
Ethyl Mercaptan	FI OEL	HTP-arvot 15 min	0,5 ppm, 1,3 mg/m3	

iho Ihon läpi imeytyvien aineiden elimistöön joutuvia määriä ja elimistöön joutuneesta aineesta aiheutuvaa vaaraa ei voida näin ollen arvioida pelkästään ilmapitoisuuksien avulla.Tämän vuoksi näiden aineiden HTP-arvojen yhteyteen on huomautussarakkeeseen otettu ihon läpi imeytymisen osoittamiseksi merkintä 'iho'. Monet aineet, varsinkin voimakkaat hapot tai emäkset, voivat aiheuttaa iholle jouduttuaan ihon ärsyyntymistä tai syöpymistä.
melu Melu: aineille, joiden tiedetään voimistavan melun haitallisia kuulovaikutuksia.

ES

Componentes	Base	Valor	Parámetros de control	Nota
Dimethyl Sulfide	ES VLA	VLA-ED	10 ppm,	
Carbon disulfide	ES VLA	VLA-ED	5 ppm, 15 mg/m3	vía dérmica,
Ethyl Mercaptan	ES VLA	VLA-ED	0,5 ppm, 1,3 mg/m3	

vía dérmica Vía dérmica

EE

Komponendid, osad	Alused	Väärtus	Kontrolliparameetrid	Märkused
Dimethyl Sulfide	EE OEL	Piirnorm	1 ppm,	
Carbon disulfide	EE OEL	Piirnorm	5 ppm, 15 mg/m3	A, R,
Dimethyl Disulfide	EE OEL	Piirnorm	1 ppm,	
Ethyl Mercaptan	EE OEL	Piirnorm	0,5 ppm, 1 mg/m3	C,

A Naha kaudu kergesti absorbeeruvad ained
C Kantserogeensed ained
R Reproduktiivset funktsiooni kahjustavad ained

DK

Komponenter	Basis	Værdi	Kontrolparametre	Note
Carbon disulfide	DK OEL	GV	5 ppm, 15 mg/m3	H,
	DK OEL	S	10 ppm, 30 mg/m3	H,
Ethyl Mercaptan	DK OEL	GV	0,5 ppm, 1 mg/m3	
	DK OEL	S	1 ppm, 2 mg/m3	

H Betyder, at stoffet kan optages gennem huden.

DE

Inhaltsstoffe	Grundlage	Wert	Zu überwachende Parameter	Bemerkung
t-Butyl Mercaptan	DE DFG MAK	MAK	1 ppm, 3,7 mg/m3	Sh, H, C,
	DE TRGS 900	AGW	1 ppm, 3,7 mg/m3	H, Y, Sh,
Carbon disulfide	DE TRGS 900	AGW	10 ppm, 30 mg/m3	H,
	DE DFG MAK	MAK	5 ppm, 16 mg/m3	H, B,
Ethyl Mercaptan	DE TRGS 900	AGW	0,5 ppm, 1,3 mg/m3	H,
	DE DFG MAK	MAK	0,5 ppm, 1,3 mg/m3	H, D,

B Eine fruchtschädigende Wirkung ist nach den vorliegenden Informationen bei Exposition in Höhe des MAK- und BAT-Wertes nicht auszuschließen
C Eine fruchtschädigende Wirkung ist bei Einhaltung des MAK- und BATWertes nicht anzunehmen
D Für die Beurteilung der fruchtschädigenden Wirkung ggf. inklusive der entwicklungsneurotoxischen Wirkung liegen entweder keine Daten vor oder die vorliegenden Daten reichen für eine Einstufung in eine der Gruppen A, B oder C nicht aus
H Hautresorptiv
Sh Hautsensibilisierender Stoff
Y Ein Risiko der Fruchtschädigung braucht bei Einhaltung des Arbeitsplatzgrenzwertes und des biologischen Grenzwertes (BGW)

nicht befürchtet zu werden

CZ

Složky	Základ	Hodnota	Kontrolní parametry	Poznámka
Carbon disulfide	CZ OEL	PEL	3,16 ppm, 10 mg/m3	I, D,
	CZ OEL	NPK-P	6,32 ppm, 20 mg/m3	I, D,

D Při expozici se významně uplatňuje pronikání faktoru kůží
I dráždí sliznice (oči, dýchací cesty), respektive kůži

CY

Συστατικά	Βάση	Τιμή	Παράμετροι ελέγχου	Σημείωση
Carbon disulfide	CY OEL	TWA	5 ppm, 15 mg/m3	

CH

Inhaltsstoffe	Grundlage	Wert	Zu überwachende Parameter	Bemerkung
t-Butyl Mercaptan	CH SUVA	MAK-Wert	2 ppm, 7 mg/m3	H, S, SSc,
	CH SUVA	KZGW	4 ppm, 15 mg/m3	H, S, SSc,
Carbon disulfide	CH SUVA	MAK-Wert	5 ppm, 15 mg/m3	R2, H, SSb, NIOSH, HSE,
	CH SUVA	KZGW	10 ppm, 30 mg/m3	R2, H, SSb, NIOSH, HSE,
Ethyl Mercaptan	CH SUVA	MAK-Wert	0,5 ppm, 1,3 mg/m3	
	CH SUVA	KZGW	1 ppm, 2,6 mg/m3	

H Vergiftung durch Hautresorption möglich; Bei Stoffen, welche die Haut leicht zu durchdringen vermögen, kann durch die zusätzliche Hautresorption die innere Belastung wesentlich höher werden als bei alleiniger Aufnahme durch die Atemwege.
HSE Gesundheits- und Sicherheitsbeauftragter (Labor für Arbeitsmedizin und Hygiene)
NIOSH Nationales Institut für Arbeitssicherheit und Gesundheit
R2 Möglicherweise reproduktionstoxischer Stoff
S Sensibilisatoren, die mit S gekennzeichneten Substanzen führen besonders häufig zu Überempfindlichkeitsreaktionen (allergischen Krankheiten).
SSb Eine Schädigung der Leibesfrucht kann auch bei Einhaltung des MAK-Wertes nicht ausgeschlossen werden.
SSc Eine Schädigung der Leibesfrucht braucht bei Einhaltung des MAK-Wertes nicht befürchtet zu werden.

BG

Съставки	Основа	Стойност	Параметри на контрол	Бележка
Carbon disulfide	BG OEL	TWA	5 ppm, 15 mg/m3	
Ethyl Mercaptan	BG OEL	TWA	1 mg/m3	

BE

Bestanddelen	Basis	Waarde	Controleparameters	Opmerking
Dimethyl Sulfide	BE OEL	TGG 8 hr	10 ppm, 26 mg/m3	
Carbon disulfide	BE OEL	TGG 8 hr	1 ppm, 3,16 mg/m3	D,
Dimethyl Disulfide	BE OEL	TGG 8 hr	0,5 ppm, 2 mg/m3	D,
Ethyl Mercaptan	BE OEL	TGG 8 hr	0,5 ppm, 1,3 mg/m3	

D Opname van het agens via de huid, de slijmvliezen of de ogen vormt een belangrijk deel van de totale blootstelling. Deze opname kan het gevolg zijn van zowel direct contact als zijn aanwezigheid in de lucht.

AT

Inhaltsstoffe	Grundlage	Wert	Zu überwachende Parameter	Bemerkung
Carbon disulfide	AT OEL	MAK-TMW	5 ppm, 15 mg/m3	H,
	AT OEL	MAK-KZW	20 ppm, 60 mg/m3	H,
Ethyl Mercaptan	AT OEL	MAK-KZW	0,5 ppm, 1,3 mg/m3	
	AT OEL	MAK-TMW	0,5 ppm, 1,3 mg/m3	

H Besondere Gefahr der Hautresorption

Biological exposure indices

SK

Názov látky	Č. CAS	Kontrolné parametre	Doba odberu vzorky	Aktualizácia
Carbon disulfide	75-15-0	2-tio-tiazolidín-4-karboxylová kyselina (TTCA): 2 mg/g kreatinínu (moč)	Koniec vystavenia alebo pracovnej zmeny	2011-11-23
		2-tio-tiazolidín-4-karboxylová kyselina (TTCA): 1.42 µmol/mmol kreatinínu (moč)	Koniec vystavenia alebo pracovnej zmeny	2011-11-23

SI

Ime snovi	Št. CAS	Parametri nadzora	Čas vzorčenja	Sprememba

Carbon disulfide	75-15-0	2-tio-tiazolidin-4-karboksilna kislina (TTCA): 4 mg/g kreatinina (Urin)	Ob koncu delovne izmene	2018-12-04

RO

Numele substanţei	Nr. CAS	Parametri de control	Timp de prelevare a probei	Adus la zi
Carbon disulfide	75-15-0	acid 2-tiotiazolidin 4 carboxilic: 4 mg/l (Urină)	Sfârşit schimb	2012-01-19
		Testul iodazidă: Coeficientul de expunere E = 6.5 (Urină)	Sfârşit schimb	2012-01-19

PT

Nome da substância	Número de registro CAS	Parâmetros de controle	Tempo de amostragem	Atualização
Carbon disulfide	75-15-0	Ácido 2-Tiotiazolidina-4-carboxílico (TTCA): 0.5 mg/g creatinina Valor basal (Urina) Não específico () Correction: Notação 'Ns' replaced with 'Ne' ()	Fim do turno	2014-11-14

IT

Denominazione della sostanza	N. CAS	Parametri di controllo	Tempo di campionamento	Aggiornamento

HR

Naziv tvari	CAS-br.	Nadzorni parametri	Vrijeme uzorkovanja	Ažurirati
Carbon disulfide	75-15-0	2-tiotiazolidin-4-karboksilna kiselina: 1.04 mmol/mol kreatinina Računato na prosječnu vrijednost kreatinina od 1,2 g/L urina. Za sve rezultate koji se izražavaju na kreatinin, koncentracije kreatinina < 0,5 g/L i > 3,0 g/L ne mogu se uzeti u obzir. (Urin)	na kraju radne smjene	2018-10-12
		2-tiotiazolidin-4-karboksilna kiselina: 1.5 mg/g kreatinina Računato na prosječnu vrijednost kreatinina od 1,2 g/L urina. Za sve rezultate koji se izražavaju na kreatinin, koncentracije kreatinina < 0,5 g/L i > 3,0 g/L ne mogu se uzeti u obzir. (Urin)	na kraju radne smjene	2018-10-12

FI

Aineen nimi	CAS-Nro.	Valvontaa koskevat muuttujat	Näytteenottoaika	Päivämäärä
Carbon disulfide	75-15-0	2-tiotiatsolidiini-4-karboksyylihappo: 1 mmol/mol kreatiniinia (Virtsa)	Työvuoron päätyttyä työviikon tai altistumisjakson loputtua	2016-12-22

ES

Nombre de la sustancia	No. CAS	Parámetros de control	Hora de muestreo	Puesto al día
Carbon disulfide	75-15-0	ácido 2-tiotiazolidín-4-carboxílico (TTCA): 1.5 mg/g creatinina Cuando el final de la exposición no coincida con el final de la jornada laboral, la muestra se tomará lo antes posible después de que cese la exposición real (Orina)	Final de la jornada laboral	2012-01-01

DE

Stoffname	CAS-Nr.	Zu überwachende Parameter	Probennahmezeit punkt	Stand
Carbon disulfide	75-15-0	2-Thiothiazolidin-4-carboxylsäure (TTCA): 4 mg/g Kreatinin Ableitung des BGW als Höchstwert wegen akut toxischer Effekte (Urin)	Expositionsende, bzw. Schichtende	2013-04-04

		2-Thio-thiazolidin-4-carboxylsäure (TTCA): 2 mg/g Kreatinin vgl. Abschn. XIII.1 (Urin)	Expositionsende, bzw. Schichtende	2023-07-01

CZ

Název látky	Č. CAS	Kontrolní parametry	Doba odběru vzorku	Aktualizace
Carbon disulfide	75-15-0	2-Thiothiazolidin-4-karboxylová kyselina: 1.5 mg/g kreatininu (moč)	Konec směny	2013-04-22
		2-Thiothiazolidin-4-karboxylová kyselina: 1.04 µmol/mmol kreatininu (moč)	Konec směny	2013-04-22

CH

Stoffname	CAS-Nr.	Zu überwachende Parameter	Probennahmezeitpunkt	Stand
Carbon disulfide	75-15-0	2-Thio-thiazolidin-4-carboxylsäure (TTCA): 1.38 µmol/mmol Kreatinin (Urin)	Expositionsende, bzw. Schichtende	2022-05-10
		2-Thio-thiazolidin-4-carboxylsäure (TTCA): 2 mg/g Kreatinin (Urin)	Expositionsende, bzw. Schichtende	2022-05-10

BG

Наименование на веществото	CAS номер	Параметри на контрол	Време на взимане на пробата	Последна актуализация
Carbon disulfide	75-15-0	2-тио-4-тиазолидин карбоксилова киселина (TTCA): 4 mg/g креатинин (Урина)	В края на експозицията или в края на работната смяна	2007-08-17

AT

Stoffname	CAS-Nr.	Zu überwachende Parameter	Probennahmezeitpunkt	Stand
Carbon disulfide	75-15-0	TTCA: 2 mg/g Kreatinin (Urin)	Nach Ablauf einer Arbeitswoche/am Ende des Arbeitstages/am Schichtende	2014-02-18

8.2

Contrôles de l'exposition
Mesures d'ordre technique

Ventilation adéquate pour maintenir les concentrations dans l'air sous les limites/règles d'exposition. Prendre en compte les dangers potentiels de ce produit (voir la section 2), les limites d'exposition applicables, les activités professionnelles et les autres substances présentes sur le lieu de travail pour concevoir des moyens mécaniques de contrôle et sélectionner l'équipement de protection personnelle. Si les systèmes de contrôle ou les pratiques de travail ne sont pas adéquats pour éviter une exposition à des niveaux nocifs de ce produit, l'équipement de protection personnelle indiqué ci-dessous est recommandé. L'utilisateur doit lire et comprendre toutes les instructions et limitations fournies avec l'équipement, étant donné qu'une protection est généralement fournie pour une durée déterminée ou dans certaines circonstances.

Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire : Si la ventilation ou d'autres moyens techniques de contrôle ne sont pas adéquats pour maintenir une teneur en oxygène d'au moins 19,5 % par volume sous pression atmosphérique normale, il peut être approprié de porter un appareil de protection respiratoire à adduction d'air agréé par le NIOSH-USA.
Porter un appareil de protection respiratoire agréé par le NIOSH-USA est approprié si une exposition à des niveaux dangereux de matériaux en suspension dans l'air peut

survenir, par exemple :. Respirateur purificateur d'air pour les vapeurs organiques. Porter un appareil respiratoire à adduction d'air à pression positive peut être approprié s'il y a un risque de rejet non contrôlé, de formation d'aérosol, si les niveaux d'exposition ne sont pas connus ou dans d'autres circonstances où les appareils de protection respiratoire à adduction d'air filtré ne fourniraient pas une protection adéquate.

Protection des mains : Il convient de discuter au préalable avec le fournisseur des gants de protection si ceux-ci sont bien adaptés à un poste de travail spécifique. Veuillez observer les instructions concernant la perméabilité et le délai de rupture de la matière qui sont fournies par le fournisseur de gants. Prendre également en considération les conditions locales spécifiques dans lesquelles le produit est utilisé, telles que le risque de coupures, d'abrasion et le temps de contact. Les gants devraient être jetés et remplacés s'il y a le moindre signe de dégradation ou de perméabilité chimique.

Protection des yeux : Flacon pour le rinçage oculaire avec de l'eau pure. Lunettes de sécurité à protection intégrale.

Protection de la peau et du corps : Choisir une protection corporelle en relation avec le type, la concentration et les quantités de substances dangereuses, et les spécificités du poste de travail. Porter selon besoins:. Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Nettoyer soigneusement la peau après tout contact avec le produit. Chaussure protégeant contre les produits chimiques.

Mesures d'hygiène : Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation. Ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.

Pour plus de détails, voir le scénario d'exposition dans la partie Annexe.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1

Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect

Forme	:	liquide
État physique	:	liquide
Couleur	:	Clair
Odeur	:	Repoussante

Données de sécurité

Point d'éclair	:	-18 °C (-18 °C) Evalué(e)
Limite d'explosivité, inférieure	:	Donnée non disponible
Limite d'explosivité, supérieure	:	Donnée non disponible
Propriétés comburantes	:	non

Température d'auto-inflammation	:	Donnée non disponible
Formule moléculaire	:	Mixture
Poids moléculaire	:	Non applicable
pH	:	Non applicable
Point de congélation	:	-45,6 °C (-45,6 °C)
Point d'écoulement		Donnée non disponible
Point/intervalle d'ébullition	:	42,2 - 93,3 °C (42,2 - 93,3 °C)
Pression de vapeur	:	9,40 PSI à 38 °C (38 °C) Evalué(e)
Densité relative	:	0,822 à 15,6 °C (15,6 °C)
Densité	:	819,6 G/L
Hydrosolubilité	:	négligeable
Coefficient de partage: n-octanol/eau	:	Donnée non disponible
Viscosité, cinématique	:	Donnée non disponible
Densité de vapeur relative	:	2 (Air = 1.0)
Taux d'évaporation	:	Donnée non disponible
Pourcentage de composés volatils	:	0,01 %

9.2

Autres informations

Conductivité	:	Donnée non disponible

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1

Réactivité	:	Stable dans les conditions recommandées de stockage.

10.2

Stabilité chimique	:	Ce produit est considéré comme stable dans des conditions ambiantes normales et dans les conditions de température et de pression prévues pour la conservation et la manipulation.

10.3

Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Réactions dangereuses: Une polymérisation dangereuse ne se produit pas., Des vapeurs peuvent former un mélange explosif avec l'air.

10.4
Conditions à éviter : Chaleur, flammes et étincelles.

10.5
Matières à éviter : Donnée non disponible.

10.6
Produits de décomposition dangereux : Oxydes de carbone
Oxydes de soufre

Autres données : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1
Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë par voie orale

t-Butyl Mercaptan	DL50: 4.729 mg/kg Espèce: Rat Sex: mâle
Dimethyl Sulfide	DL50: > 2.000 mg/kg Espèce: Rat Méthode: Ligne directrice 423 de l'OCDE pour les essais
Carbon disulfide	DL50: 3.188 mg/kg Espèce: Rat DL50: 2.780 mg/kg Espèce: Souris

Toxicité aiguë par inhalation

t-Butyl Mercaptan	CL50: 98,3 mg/l Durée d'exposition: 4 HR Espèce: Rat Sex: Mâle et femelle Atmosphère de test: vapeur Méthode: OCDE ligne directrice 403 CL50: 81,9 mg/l Durée d'exposition: 4 HR Espèce: Rat Sex: mâle Atmosphère de test: vapeur Méthode: OCDE ligne directrice 403 CL50: 60,9 mg/l Durée d'exposition: 4 HR

Espèce: Souris
Sex: mâle
Atmosphère de test: vapeur
Méthode: OCDE ligne directrice 403

Dimethyl Sulfide — CL50: 102 mg/l
Durée d'exposition: 4 HR
Espèce: Rat
Sex: Mâle et femelle
Atmosphère de test: vapeur
Méthode: OCDE ligne directrice 403

Carbon disulfide — CL50: 1250 ppm
Durée d'exposition: 4 h

Toxicité aiguë par voie cutanée

t-Butyl Mercaptan : DL50: > 2.000 mg/kg
Espèce: Lapin

Dimethyl Sulfide — DL50: > 2.000 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 402

Scentinel® F-35 Gas Odorant
Irritation de la peau : Peut causer des irritations de la peau et/ou dermatites.

Scentinel® F-35 Gas Odorant
Irritation des yeux : Les vapeurs peuvent provoquer une irritation des yeux, du système respiratoire et de la peau.

Scentinel® F-35 Gas Odorant
Sensibilisation : A un effet sensibilisant.

Toxicité à dose répétée

t-Butyl Mercaptan : Espèce: Rat, Mâle et femelle
Sex: Mâle et femelle
Voie d'application: Inhalation
Dose: 9, 97, 196 ppm
Durée d'exposition: 13 wks
Nombre d'expositions: 6 hrs/d, 5 d/wk
NOEL: > 196 ppm

	Espèce: Rat, Mâle et femelle Sex: Mâle et femelle Voie d'application: gavage oral Dose: 10, 50, 200 mg/kg bw/day Durée d'exposition: 42-53 days Nombre d'expositions: Daily NOEL: 50 mg/kg bw/day LOEL (Dose minimale avec effet observé): 200 mg/kg bw/day Méthode: Ligne directrice 423 de l'OCDE pour les essais Espèce: Rat, Mâle et femelle Sex: Mâle et femelle Voie d'application: Inhalation Dose: 25.1, 99.6, 403.4 ppm Durée d'exposition: 13 wks Nombre d'expositions: 6 hrs/d, 5 d/wk NOEL: 99.6 ppm LOEL (Dose minimale avec effet observé): 403.4 ppm Méthode: Ligne directrice 413 de l'OCDE Organes cibles: Foie, Reins, Sang, Voies respiratoires supérieures L'information fournie est basée sur les données de substances similaires.
Dimethyl Sulfide	Espèce: Rat, Mâle et femelle Sex: Mâle et femelle Voie d'application: Régime par voie orale Dose: 0, 2.5, 25, 250 mg/kg bw/day Durée d'exposition: 14 wk Nombre d'expositions: daily NOEL: 250 mg/kg Méthode: OCDE ligne directrice 408 Aucun effet indésirable à prévoir

Génotoxicité in vitro

t-Butyl Mercaptan	:	Type de Test: Test de Ames Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabolique Méthode: OCDE ligne directrice 471 Résultat: négatif Type de Test: Essai sur le lymphome de souris Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabolique Méthode: OCDE ligne directrice 476 Résultat: négatif Type de Test: Échange de chromatides sœurs Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabolique Résultat: négatif
Dimethyl Sulfide		Type de Test: Test de Ames Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabolique Méthode: OCDE ligne directrice 471 Résultat: négatif

Type de Test: Essai sur le lymphome de souris
Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabolique
Méthode: Ligne directrice 476 de l'OCDE
Résultat: négatif

Génotoxicité in vivo

t-Butyl Mercaptan : Type de Test: Essai sur les micronoyaux de souris
Espèce: Souris
Dose: 1250, 2500, 5000 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 474
Résultat: négatif

Dimethyl Sulfide Type de Test: Test du micronucleus in vivo
Espèce: Souris
Type de cellule: Moelle osseuse
Voie d'application: Oral(e)
Dose: 1250, 2500, 5000 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 474
Résultat: négatif

Toxicité pour la reproduction

t-Butyl Mercaptan : Espèce: Rat
Sex: Mâle et femelle
Voie d'application: gavage oral
Dose: 10, 50, 200 mg/kg bw/day
Nombre d'expositions: Daily
Période d'essai: 42 -53 days
Méthode: Ligne directrice 423 de l'OCDE pour les essais
NOAEL Parent: 200 mg/kg bw/day
NOAEL F1: 50 mg/kg bw/day
Aucun effet indésirable à prévoir

Toxicité pour le développement

t-Butyl Mercaptan : Espèce: Souris
Voie d'application: Inhalation
Dose: 11, 99, 195 ppm
Durée d'exposition: GD 6-16
Nombre d'expositions: 6 hrs/d
NOAEL Teratogenicity: > = 195 ppm
NOAEL Maternal: > = 195 ppm

Espèce: Rat
Voie d'application: Inhalation
Dose: 11, 99, 195 ppm
Durée d'exposition: GD6-19
Nombre d'expositions: 6 hrs/d
NOAEL Teratogenicity: > =195 ppm
NOAEL Maternal: > = 195 ppm

Espèce: Rat
Voie d'application: gavage oral
Dose: 10, 50, 200 mg/kg bw/day
Durée d'exposition: 42-53 days
Nombre d'expositions: Daily
NOAEL Teratogenicity: 50 mg/kg bw /day
NOAEL Maternal: 200 mg/kg bw /day

Dimethyl Sulfide

Espèce: Rat
Voie d'application: gavage oral
Dose: 100, 500, 1000 mg/kg
Durée d'exposition: GD 6 - 19
Nombre d'expositions: daily
Période d'essai: 20 d
Méthode: Ligne directrice 414 de l'OCDE
NOAEL Teratogenicity: 1.000 mg/kg
NOAEL Maternal: 1.000 mg/kg

Toxicité par aspiration

t-Butyl Mercaptan : Peut être nocif en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Dimethyl Sulfide Peut être nocif en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Effets CMR

t-Butyl Mercaptan : Cancérogénicité: Indéterminé
Mutagénicité: Des tests sur des cultures de cellules bactériennes ou mammaliennes n'ont révélé aucun effet mutagène., Les tests in vivo n'ont pas montré d'effets mutagènes
Toxicité pour la reproduction: Aucune preuve d'effets nocifs sur la fonction sexuelle et la fertilité ou sur la croissance, lors de l'expérimentation animale.

Dimethyl Sulfide

Cancérogénicité: Indéterminé
Mutagénicité: Des tests sur des cultures de cellules bactériennes ou mammaliennes n'ont révélé aucun effet mutagène., Les tests in vivo n'ont pas montré d'effets mutagènes
Toxicité pour la reproduction: Aucune preuve d'effets nocifs sur la fonction sexuelle et la fertilité ou sur la croissance, lors de l'expérimentation animale.

Carbon disulfide

Toxicité pour la reproduction: Quelques preuves d'effets nocifs sur la fonction sexuelle et la fertilité ou sur la croissance, lors de l'expérimentation animale.

11.2 Informations sur les autres dangers

Scentinel® F-35 Gas Odorant

Information supplémentaire	:	Les solvants risquent de dessécher la peau.
Propriétés perturbant le système endocrinien	:	La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1

Toxicité

Toxicité pour les poissons

t-Butyl Mercaptan	:	CL50: 34 mg/l Durée d'exposition: 96 HR Espèce: Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel) Essai en semi-statique Méthode: OCDE ligne directrice 203
Dimethyl Sulfide		CL50: 213 mg/l Durée d'exposition: 96 HR Espèce: Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel) Méthode: OCDE ligne directrice 203

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques

t-Butyl Mercaptan	:	CE50: 6,7 mg/l Durée d'exposition: 48 HR Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie) Essai en statique Méthode: OCDE Ligne directrice 202
Dimethyl Sulfide		CE50: 29 mg/l Durée d'exposition: 48 HR Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie) Essai en statique Méthode: OCDE Ligne directrice 202

Toxicité pour les algues

t-Butyl Mercaptan	:	CE50: 24 mg/l Durée d'exposition: 72 HR Espèce: Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes) Méthode: OCDE Ligne directrice 201
Dimethyl Sulfide		CI50: > 113,7 mg/l Durée d'exposition: 72 h Espèce: Selenastrum capricornutum (Algue) Méthode: OCDE Ligne directrice 201

12.2

Persistance et dégradabilité

Biodégradabilité

t-Butyl Mercaptan	:	aérobique Résultat: Difficilement biodégradable. 6 % Période d'essai: 63 D Méthode: OCDE Ligne directrice 301
Dimethyl Sulfide	:	aérobique Résultat: Facilement biodégradable. 77 % Méthode: OCDE Ligne directrice 301

12.3

Potentiel de bioaccumulation

Bioaccumulation

t-Butyl Mercaptan	:	Facteur de bioconcentration (FBC): 12 Méthode: Données modélisées QSAR Ce matériau ne devrait pas être bioaccumulable.
Dimethyl Sulfide	:	On ne doit pas s'attendre à une bioaccumulation (log Pow <= 4).

12.4

Mobilité dans le sol

Mobilité

t-Butyl Mercaptan	:	Méthode: Calcul, Mackay niveau III modèle de fugacité Le produit sera dispersé entre les divers compartiments de l'environnement (sol/ eau/ air).
Dimethyl Sulfide	:	Méthode: Calcul, Mackay niveau III modèle de fugacité Le produit sera dispersé entre les divers compartiments de l'environnement (sol/ eau/ air).

12.5

Résultats des évaluations PBT et vPvB

Résultats de l'évaluation PBT	:	Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

12.6

Propriétés perturbant le système endocrinien

Propriétés perturbant le système endocrinien	:	La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

12.7

Autres effets néfastes

Information écologique supplémentaire : Un danger environnemental ne peut pas être exclu dans l'éventualité d'une manipulation ou d'une élimination peu professionnelle., Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

12.8

Information écologique supplémentaire

Évaluation Ecotoxicologique

Danger à court terme (aigu) pour le milieu aquatique

t-Butyl Mercaptan : Toxique pour les organismes aquatiques.

Dimethyl Sulfide : Nocif pour les organismes aquatiques.

Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique

t-Butyl Mercaptan : Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Dimethyl Sulfide : Ce matériel ne devrait pas être nocif pour les organismes aquatiques.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1

Méthodes de traitement des déchets

Les informations figurant sur cette fiche de données de sécurité (FDS) ne se rapportent qu'au produit tel qu'il est expédié.

Utiliser ce matériau conformément à l'usage pour lequel il est destiné ou le recycler si possible. S'il doit être éliminé, il est possible que ce matériau entre dans la catégorie des déchets dangereux dont les critères ont été définis par l'agence EPA (États-Unis) en vertu de la loi RCRA codifiée (40 CFR 261) ou d'autres réglementations des États ou locales. Pour le savoir, il peut être nécessaire de mesurer certaines propriétés physiques et d'analyser certains composants réglementés. Si ce matériau est considéré comme un déchet dangereux, la loi fédérale (États-Unis) exige que son élimination ait lieu dans un établissement habilité à effectuer ce type de traitement.

Produit : Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les cours d'eau ou le sol. Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec des résidus de produits chimiques ou des emballages déjà utilisés. Envoyer à une entreprise autorisée à gérer les déchets.

Emballages contaminés : Vider les restes. Eliminer comme produit non utilisé. Ne pas réutiliser des récipients vides. Ne pas brûler les fûts vides ni les exposer au chalumeau.

Pour plus de détails, voir le scénario d'exposition dans la partie Annexe.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 - 14.7

Informations relatives au transport

Les descriptions d'expédition indiquées ici concernent le transport en vrac uniquement et ne s'appliquent pas au transport des colis non-vrac (voir la définitions réglementaire).

Consulter la réglementation sur les marchandises dangereuses relative aux méthodes et aux quantités spécifiques nationales ou internationales pour obtenir une description supplémentaire (p. ex. : nom ou noms techniques, etc.). Par conséquent, il est possible que les informations décrites ici ne soient pas toujours en accord avec la description relative à l'expédition avec connaissement pour le matériau. Le point d'éclair du matériau peut varier légèrement entre la fiche de données de sécurité et le connaissement.

DOT US (DÉPARTEMENT DES TRANSPORTS DES ÉTATS-UNIS)
UN3336, MERCAPTAN MIXTURE, LIQUID, FLAMMABLE, N.O.S., (TERTIARY BUTYL MERCAPTAN, DIMETHYL SULFIDE), 3, II

IMO / IMDG (CODE MARITIME INTERNATIONAL DES MARCHANDISES DANGEREUSES)
UN3336, MERCAPTAN MIXTURE, LIQUID, FLAMMABLE, N.O.S., (TERTIARY BUTYL MERCAPTAN, DIMETHYL SULFIDE), 3, II, (-18 °C c.c.), POLLUANT MARIN, (TERTIARY BUTYL MERCAPTAN)

IATA (ASSOCIATION DU TRANSPORT AÉRIEN INTERNATIONAL)
UN3336, MERCAPTAN MIXTURE, LIQUID, FLAMMABLE, N.O.S., (TERTIARY BUTYL MERCAPTAN, DIMETHYL SULFIDE), 3, II

ADR (ACCORD EUROPÉEN RELATIF AU TRANSPORT INTERNATIONAL DES MARCHANDISES DANGEREUSES PAR ROUTE)
UN3336, MERCAPTANS EN MÉLANGE LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A., (TERTIARY BUTYL MERCAPTAN, DIMETHYL SULFIDE), 3, II, (D/E), DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT, (TERTIARY BUTYL MERCAPTAN)

RID (RÈGLEMENTS CONCERNANT LE TRANSPORT INTERNATIONAL DES MARCHANDISES DANGEREUSES (EUROPE))
33,UN3336,MERCAPTANS EN MÉLANGE LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A., (TERTIARY BUTYL MERCAPTAN, DIMETHYL SULFIDE), 3, II, DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT, (TERTIARY BUTYL MERCAPTAN)

ADN (ACCORD EUROPÉEN RELATIF AU TRANSPORT INTERNATIONAL DES MARCHANDISES DANGEREUSES PAR VOIES DE NAVIGATION INTÉRIEURES)
UN3336, MERCAPTANS EN MÉLANGE LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A., (TERTIARY BUTYL MERCAPTAN, DIMETHYL SULFIDE), 3, II, DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT, (TERTIARY BUTYL MERCAPTAN)

Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l’OMI

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1
Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement
Législation nationale

Règlement de la Commission européenne (UE) 2020/878 du 18 juin 2020 constituant un amendement au règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des substances chimiques (REACH)

15.2

Réglementation relative aux dangers liés aux accidents majeurs (Réglementation relative aux Installations Classées)	:	96/82/EC Mise à jour: 2003 Facilement inflammable 7b Quantité 1: 5.000 t Quantité 2: 50.000 t
	:	96/82/EC Mise à jour: 2003 Dangereux pour l'environnement 9b Quantité 1: 200 t Quantité 2: 500 t
	:	ZEU_SEVES3 Mise à jour: LIQUIDES INFLAMMABLES P5c Quantité 1: 5.000 t Quantité 2: 50.000 t
	:	ZEU_SEVES3 Mise à jour: DANGERS POUR L'ENVIRONNEMENT E2 Quantité 1: 200 t Quantité 2: 500 t

État actuel de notification

Europe EU REACH	:	Ce mélange ne contient que des composants qui ont été enregistrés conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006 (REACH).
Suisse CH INV	:	Listé ou en conformité avec l'inventaire
États-Unis d'Amérique (USA) US TSCA	:	Toutes les substances sont notifiées actives sur l'inventaire de la loi sur le contrôle des substances toxiques (TSCA)
Canada CA. DSL	:	Tous les composants de ce produit sont sur la liste canadienne LIS
Australie AU AIIC	:	Listé ou en conformité avec l'inventaire
Nouvelle-Zélande NZ NZIoC	:	N'est pas en conformité avec l'inventaire
Japon JP ENCS	:	Listé ou en conformité avec l'inventaire
Japon JP ISHL	:	Listé ou en conformité avec l'inventaire
Corée KR KECI	:	Une ou plusieurs substances de ce produit n'ont pas été enregistrées, ni notifiées pour être enregistrées, ni exemptées d'enregistrement par CPChem, conformément à la réglementation K-REACH.
Philippines PH PICCS	:	Listé ou en conformité avec l'inventaire
Chine CN IECSC	:	Listé ou en conformité avec l'inventaire
Taiwan TW TCSI	:	Listé ou en conformité avec l'inventaire

RUBRIQUE 16: Autres informations

Date de révision : 2026-11-18

Date de dernière parution : 2023-08-03

Date d'impression : 2026-11-19

Information supplémentaire

Numéro FDS patrimonial : 34290

Les modifications significatives par rapport à l'ancienne version sont mises en évidence dans la marge. Cette version remplace toutes les anciennes versions.

Les informations figurant sur cette fiche de données de sécurité (FDS) ne se rapportent qu'au produit tel qu'il est expédié.

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

signification des abréviations et acronymes utilisés			
ACGIH	American Conference of Government	LD50	Dose létale 50 %
AIIC	Inventaire australien des produits chimiques industriels	LOAEL	Lowest Observed Adverse Effect Level – Dose minimale ayant un effet indésirable observé
DSL	Liste canadienne intérieure des substances	NFPA	National Fire Protection Agency – Association nationale pour la protection contre l'incendie
NDSL	Liste canadienne extérieure des substances	NIOSH	National Institute of Safety & Health - Institut national pour les questions de santé et de sécurité au travail
CNS	Système nerveux central	NTP	National Toxicology Program – Programme américain de toxicologie
CAS	Chemical Abstract Service Number – Numéro de registre CAS	NZIoC	New Zealand Inventory of Chemicals – Inventaire néo-zélandais des substances chimiques
EC50	Concentration effective (médiane)	NOAEL	No Observable Adverse Effect Level – Dose sans effet indésirable observé
EC50	Concentration effective 50 %	NOEC	No Observed Effect Concentration – Concentration sans effet observable
EGEST	Outil de scénario d'exposition générique de l'EOSCA	OSHA	Occupational Safety & Health Administration - Organisme administratif chargé des questions de santé et de sécurité au travail
EOSCA	European Oilfield Specialty Chemicals Association (Association européenne des produits chimiques pétrolifères spéciaux)	PEL	Permissible Exposure Limit – Limite d'exposition permise
EINECS	European Inventory of Existing	PICCS	Philippines Inventory of

	Chemical Substances – Inventaire européen des substances chimiques existantes		Commercial Chemical Substances – Inventaire philippin des substances chimiques commerciales
MAK	Germany Maximum Concentration Values – Valeurs de concentration maximum en Allemagne	PRNT	Presumed Not Toxic – Présumé non toxique
GHS	Système général harmonisé	RCRA	Resource Conservation Recovery Act – Loi sur la récupération et la conservation des ressources
>=	Supérieur ou égal à	STEL	Limite d'exposition à court terme
IC50	Concentration inhibitrice 50	SARA	Superfund Amendments and Reauthorization Act – Loi sur les amendements et les nouvelles autorisations concernant le Superfonds
IARC	International Agency for Research on Cancer – Centre international de recherche sur le cancer	TLV	Threshold Limit Value – Valeur de seuil limite
IECSC	Inventory of Existing Chemical Substances in China – Inventaire des substances chimiques existantes en Chine	TWA	Moyenne pondérée dans le temps
ENCS	Japan, Inventory of Existing and New Chemical Substances – Inventaire japonais des substances chimiques existantes et nouvelles	TSCA	Toxic Substance Control Act – Loi sur le contrôle des substances toxiques
KECI	Korea, Existing Chemical Inventory – Inventaire coréen des substances chimiques existantes	UVCB	Unknown or Variable Composition, Complex Reaction Products, and Biological Materials – Produits de réactions complexes et matières biologiques à composition inconnue ou variable
<=	Inférieur ou égal à	WHMIS	Workplace Hazardous Materials Information System – Système d'information sur les matériaux dangereux rencontrés sur les lieux de travail
LC50	Concentration létale 50 %	ATE	Estimation de la toxicité aiguë

Texte complet des Phrases-H citées dans les sections 2 et 3.

H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H361fd	Susceptible de nuire à la fertilité. Susceptible de nuire au fœtus.
H372	Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Annexe

1. Titre court du scénario d'exposition: **Distribution**

Groupes d'utilisateurs principaux	:	**SU3:** Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels
Secteur d'utilisation	:	**SU3:** Production Industrielle (Tout)
Catégorie de processus	:	**PROC1:** Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable **PROC2:** Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée **PROC3:** Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation) **PROC4:** Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposition. **PROC8a:** Transfert de substances ou préparations (chargement/déchargement) de/vers des récipients/grands récipients de sites non spécialisés **PROC8b:** Transfert de substance ou de préparation (chargement/ déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées **PROC9:** Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage) **PROC15:** Utilisation en tant que réactif de laboratoire
Catégorie de rejet dans l'environnement	:	**ERC1, ERC2, ERC3, ERC4, ERC5, ERC6a, ERC6b, ERC6c, ERC6d, ERC7:** Fabrication de substances, Formulation de préparations, Formulations dans les matériaux, Utilisation industrielle d'adjuvants de fabrication dans des processus et des produits, qui ne deviendront pas partie intégrante des articles, Utilisation industrielle entraînant l'inclusion sur ou dans une matrice, Utilisation industrielle ayant pour résultat la fabrication d'une autre substance (utilisation d'intermédiaires), Utilisation industrielle d'adjuvants de fabrication réactifs, Utilisation industrielle de monomères pour la fabrication de thermoplastiques, Utilisation industrielle de régulateurs de processus pour les processus de polymérisation dans la production de résines, caoutchouc, polymères, Utilisation industrielle de substances en systèmes clos
Information supplémentaire	:	Substance(s) prioritaire(s) EC-No. 200-890-2 Ec-No. 200-846-2 Chargement (p. ex. : bateaux/barges, véhicules sur rail/route et chargement de GCV) et remballage, notamment barils et petits paquets de la substance, comme la distribution et les activités de laboratoire associées.

2.2 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des travailleurs pour: PROC1, PROC2, PROC3, PROC4, PROC8a, PROC8b, PROC9, PROC15: Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable, Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée, Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation), Utilisation dans des processus par lots et d'autres

processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposition., Transfert de substances ou préparations (chargement/déchargement) de/vers des récipients/grands récipients de sites non spécialisés, Transfert de substance ou de préparation (chargement/ déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées, Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage), Utilisation en tant que réactif de laboratoire

Quantité utilisée

Remarques : Non applicable

2.1 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition de l'environnement pour:ERC1, ERC2, ERC3, ERC4, ERC5, ERC6a, ERC6b, ERC6c, ERC6d, ERC7: Fabrication de substances, Formulation de préparations, Formulations dans les matériaux, Utilisation industrielle d'adjuvants de fabrication dans des processus et des produits, qui ne deviendront pas partie intégrante des articles, Utilisation industrielle entraînant l'inclusion sur ou dans une matrice, Utilisation industrielle ayant pour résultat la fabrication d'une autre substance (utilisation d'intermédiaires), Utilisation industrielle d'adjuvants de fabrication réactifs, Utilisation industrielle de monomères pour la fabrication de thermoplastiques, Utilisation industrielle de régulateurs de processus pour les processus de polymérisation dans la production de résines, caoutchouc, polymères, Utilisation industrielle de substances en systèmes clos

Caractéristiques du produit

Viscosité, dynamique : 1,6 mPa,s à 20 °C

Facteurs environnementaux qui ne sont pas influencés par la gestion du risque

Débit : 18.000 m3/d
Facteur de Dilution (Rivière) : 10
Facteur de Dilution (Zones Côtières) : 100

Autres conditions opératoires données affectant l'exposition de l'environnement

Nombre de jours d'émission par année : 300
Facteur d'Emission ou de Libération: Air : 0,01 %
Facteur d'Emission ou de Libération: Eau : 0,001 %
Facteur d'Emission ou de Libération: Sol : 0,001 %

Conditions et mesures techniques / Mesures organisationnelles

Air : Traiter les émissions atmosphériques pour offrir la capacité d'extraction requise de (%) : (Effectiveness: > 99,9 %)
Eau : Traiter les eaux usées sur place (avant l'évacuation de l'eau) pour offrir la capacité d'extraction requise de ≥ (%) : (Effectiveness: 99,9 %)
Remarques : Émissions d'eaux usées insignifiantes, car le traitement se fait sans contact avec l'eau.

Conditions et mesures en relation avec la station de traitement des eaux usées municipales

Débit de l'effluent de la station de traitement des eaux usées : 2.000 m3/d

Remarques : Non applicable car il n'y a pas de déversement dans les eaux usées.

Conditions et mesures en relation avec le traitement externe des déchets en vue de leur élimination

Traitement des déchets : Le traitement externe et l'élimination des déchets doivent se faire en accord avec les réglementations locales et/ou nationales en v

Conditions et mesures en relation avec la récupération externe des déchets

Méthodes de Récupération : La récupération externe et le recyclage des déchets doivent être en accord avec les réglementations locales et/ou nationales en vigu

2.2 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des travailleurs pour: PROC1, PROC2, PROC3, PROC4, PROC8a, PROC8b, PROC9, PROC15: Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable, Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée, Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation), Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposition., Transfert de substances ou préparations (chargement/déchargement) de/vers des récipients/grands récipients de sites non spécialisés, Transfert de substance ou de préparation (chargement/ déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées, Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage), Utilisation en tant que réactif de laboratoire

Mesures organisationnelles pour prévenir/limiter les dégagements, les dispersions, et les expositions

Éviter tout contact direct du produit avec la peau. Identifier les zones potentielles de contact indirect avec la peau. Porter des gants (conformes à la norme EN374) s'il existe un risque de contact avec la substance. Nettoyer immédiatement les contaminations/projections. Laver immédiatement toute contamination de la peau. Dispenser une formation de base aux employés afin de prévenir/minimiser les risques d'exposition et signaler tous les problèmes de peau susceptibles de se développer.

Conditions et mesures en relation avec l'évaluation de la protection personnelle, de l'hygiène et de la santé

Porter des gants adaptés répondant à la norme EN374.

3. Estimation de l'exposition et référence de sa source

Environnement

Scénario de Contribution	Méthodes d'Evaluation de l'Exposition	Conditions spécifiques	Compartiment	Type de valeur	Niveau d'exposition	Rapport de caractérisation du risque (PEC/PNEC):
ERC1, ERC2, ERC3, ERC4, ERC5, ERC6a, ERC6b, ERC6c, ERC6d, ERC7	EUSES		Eau douce		0,107 µg/L	0,016
			Eau de mer		0,10 µg/L	0,149
			Dépôts d'eau douce		0,44 µg/kg	0,0379
			Dépôts d'eau de		0,411 µg/kg	0,354

			mer			
			Sol		1,63 µg/kg	0,236

ERC1: Fabrication de substances
ERC2: Formulation de préparations
ERC3: Formulations dans les matériaux
ERC4: Utilisation industrielle d'adjuvants de fabrication dans des processus et des produits, qui ne deviendront pas partie intégrante des articles
ERC5: Utilisation industrielle entraînant l'inclusion sur ou dans une matrice
ERC6a: Utilisation industrielle ayant pour résultat la fabrication d'une autre substance (utilisation d'intermédiaires)
ERC6b: Utilisation industrielle d'adjuvants de fabrication réactifs
ERC6c: Utilisation industrielle de monomères pour la fabrication de thermoplastiques
ERC6d: Utilisation industrielle de régulateurs de processus pour les processus de polymérisation dans la production de résines, caoutchouc, polymères
ERC7: Utilisation industrielle de substances en systèmes clos

4. Conseils à l'Utilisateur en Aval pour évaluer s'il travaille dans les limites définies par le Scénario d'Exposition

Lorsque les mesures de gestion du risque (RMM) et les conditions de fonctionnement (OC) sont respectées, les expositions ne doivent pas dépasser les CESE prévues et les ratios de caractérisation du risque qui en découlent doivent être inférieurs à 1.

Les RMM et les OC sont décrits dans la documentation appropriée au niveau du site et leur efficacité fait l'objet de vérifications régulières.
Les RMM et les OC sont décrits dans la documentation appropriée au niveau du site et leur efficacité fait l'objet de vérifications régulières.
Lorsque les mesures de gestion du risque (RMM) et les conditions de fonctionnement (OC) sont respectées, les expositions ne doivent pas dépasser les CESE prévues et les ratios de caractérisation du risque qui en découlent doivent être inférieurs à 1.

1. Titre court du scénario d'exposition: **Formulation**

Groupes d'utilisateurs principaux	:	**SU3:** Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels
Secteur d'utilisation	:	**SU 10:** Formulation [mélange] de préparations et/ ou reconditionnement (sauf alliages)
Catégorie de processus	:	**PROC1:** Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable **PROC2:** Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée **PROC3:** Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation) **PROC4:** Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposition. **PROC5:** Mélange dans des processus par lots pour la formulation de préparations et d'articles (contacts multiples et/ ou importants) **PROC8a:** Transfert de substances ou préparations (chargement/déchargement) de/vers des récipients/grands récipients de sites non spécialisés **PROC8b:** Transfert de substance ou de préparation (chargement/ déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées **PROC9:** Transfert de substance ou préparation dans de petits

conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage)
PROC15: Utilisation en tant que réactif de laboratoire

Catégorie de rejet dans l'environnement : **ERC2:** Formulation de préparations

Information supplémentaire : Substance(s) prioritaire(s)
EC-No. 200-890-2
Ec-No. 200-846-2

La formulation, l'emballage et le remballage de la substance et de ses mélanges en marche discontinue ou continue, comme le stockage, les matériaux, les transferts, le mélange, l'emballage à petite et grande échelle, l'entretien et les activités de laboratoire associées.

2.2 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des travailleurs pour: PROC1, PROC2, PROC3, PROC4, PROC5, PROC8a, PROC8b, PROC9, PROC15: Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable, Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée, Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation), Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposition., Mélange dans des processus par lots pour la formulation de préparations et d'articles (contacts multiples et/ ou importants), Transfert de substances ou préparations (chargement/déchargement) de/vers des récipients/grands récipients de sites non spécialisés, Transfert de substance ou de préparation (chargement/ déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées, Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage), Utilisation en tant que réactif de laboratoire

Quantité utilisée

Remarques : Non applicable

2.1 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition de l'environnement pour:ERC2: Formulation de préparations

Caractéristiques du produit

Viscosité, dynamique : 1,6 mPa,s à 20 °C

Facteurs environnementaux qui ne sont pas influencés par la gestion du risque

Débit : 18.000 m3/d
Facteur de Dilution (Rivière) : 10
Facteur de Dilution (Zones Côtières) : 100

Autres conditions opératoires données affectant l'exposition de l'environnement

Nombre de jours d'émission par année : 365
Facteur d'Emission ou de Libération: Air : 0,25 %

Facteur d'Emission ou de Libération: Eau	:	0,001 %
Facteur d'Emission ou de Libération: Sol	:	0,01 %

Conditions et mesures techniques / Mesures organisationnelles

Air	:	Traiter les émissions atmosphériques pour offrir la capacité d'extraction requise de (%) : (Effectiveness: > 99,8 %)
Eau	:	Traiter les eaux usées sur place (avant l'évacuation de l'eau) pour offrir la capacité d'extraction requise de ≥ (%) : (Effectiveness: 99,9 %)
Remarques	:	Émissions d'eaux usées insignifiantes, car le traitement se fait sans contact avec l'eau.

Conditions et mesures en relation avec la station de traitement des eaux usées municipales

Débit de l'effluent de la station de traitement des eaux usées	:	2.000 m3/d
Remarques	:	Non applicable car il n'y a pas de déversement dans les eaux usées.

Conditions et mesures en relation avec le traitement externe des déchets en vue de leur élimination

Traitement des déchets	:	Le traitement externe et l'élimination des déchets doivent se faire en accord avec les réglementations locales et/ou nationales en v

Conditions et mesures en relation avec la récupération externe des déchets

Méthodes de Récupération	:	La récupération externe et le recyclage des déchets doivent être en accord avec les réglementations locales et/ou nationales en vigu

2.2 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des travailleurs pour: PROC1, PROC2, PROC3, PROC4, PROC5, PROC8a, PROC8b, PROC9, PROC15: Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable, Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée, Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation), Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposition., Mélange dans des processus par lots pour la formulation de préparations et d'articles (contacts multiples et/ ou importants), Transfert de substances ou préparations (chargement/déchargement) de/vers des récipients/grands récipients de sites non spécialisés, Transfert de substance ou de préparation (chargement/ déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées, Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage), Utilisation en tant que réactif de laboratoire

Mesures organisationnelles pour prévenir/limiter les dégagements, les dispersions, et les expositions

Éviter tout contact direct du produit avec la peau. Identifier les zones potentielles de contact indirect avec la peau. Porter des gants (conformes à la norme EN374) s'il existe un risque de contact avec la substance. Nettoyer immédiatement les contaminations/projections. Laver immédiatement toute contamination de la peau. Dispenser une formation de base aux employés afin de prévenir/minimiser les risques d'exposition et signaler tous les problèmes de peau susceptibles de se développer.

Conditions et mesures en relation avec l'évaluation de la protection personnelle, de l'hygiène et de la santé

Porter des gants adaptés répondant à la norme EN374.

3. Estimation de l'exposition et référence de sa source

Environnement

Scénario de Contribution	Méthodes d'Evaluation de l'Exposition	Conditions spécifiques	Compartiment	Type de valeur	Niveau d'exposition	Rapport de caractérisation du risque (PEC/PNEC):
ERC2	EUSES		Eau douce		0,0395 µg/L	0,00589
			Eau de mer		0,0367 µg/L	0,0548
			Dépôts d'eau douce		0,162 µg/kg	0,0140
			Dépôts d'eau de mer		0,151 µg/kg	0,130
			Sol		1,71 µg/kg	0,248

ERC2: Formulation de préparations

4. Conseils à l'Utilisateur en Aval pour évaluer s'il travaille dans les limites définies par le Scénario d'Exposition

Lorsque les mesures de gestion du risque (RMM) et les conditions de fonctionnement (OC) sont respectées, les expositions ne doivent pas dépasser les CESE prévues et les ratios de caractérisation du risque qui en découlent doivent être inférieurs à 1.

Les RMM et les OC sont décrits dans la documentation appropriée au niveau du site et leur efficacité fait l'objet de vérifications régulières.
Les RMM et les OC sont décrits dans la documentation appropriée au niveau du site et leur efficacité fait l'objet de vérifications régulières.
Lorsque les mesures de gestion du risque (RMM) et les conditions de fonctionnement (OC) sont respectées, les expositions ne doivent pas dépasser les CESE prévues et les ratios de caractérisation du risque qui en découlent doivent être inférieurs à 1.

1. Titre court du scénario d'exposition: **Utilisation comme intermédiaire**

Groupes d'utilisateurs principaux : **SU3:** Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels

Secteur d'utilisation : **SU3, SU8, SU9:** Production Industrielle (Tout), Fabrication de substances chimiques en vrac, à grande échelle (y compris les produits pétroliers), Fabrication de produits de la chimie fine

Catégorie de processus : **PROC1:** Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable
PROC2: Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée
PROC3: Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation)
PROC4: Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposition.
PROC8a: Transfert de substances ou préparations (chargement/déchargement) de/vers des récipients/grands récipients de sites non spécialisés
PROC8b: Transfert de substance ou de préparation (chargement/ déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées

Catégorie de rejet dans l'environnement	:	**PROC15:** Utilisation en tant que réactif de laboratoire **ERC6a:** Utilisation industrielle ayant pour résultat la fabrication d'une autre substance (utilisation d'intermédiaires)
Information supplémentaire	:	Substance(s) prioritaire(s) EC-No. 200-890-2 Ec-No. 200-846-2 Utiliser comme un intermédiaire isolé dans des conditions faisant l'objet d'un contrôle strict

2.2 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des travailleurs pour: PROC1, PROC2, PROC3, PROC4, PROC8a, PROC8b, PROC15: Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable, Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée, Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation), Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposition., Transfert de substances ou préparations (chargement/déchargement) de/vers des récipients/grands récipients de sites non spécialisés, Transfert de substance ou de préparation (chargement/ déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées, Utilisation en tant que réactif de laboratoire

Quantité utilisée

Remarques	:	Non applicable

2.1 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition de l'environnement pour:ERC6a: Utilisation industrielle ayant pour résultat la fabrication d'une autre substance (utilisation d'intermédiaires)

Caractéristiques du produit

Viscosité, dynamique	:	1,6 mPa,s à 20 °C

Facteurs environnementaux qui ne sont pas influencés par la gestion du risque

Débit	:	18.000 m3/d
Facteur de Dilution (Rivière)	:	10
Facteur de Dilution (Zones Côtières)	:	100

Autres conditions opératoires données affectant l'exposition de l'environnement

Nombre de jours d'émission par année	:	300
Facteur d'Emission ou de Libération: Air	:	0,5 %
Facteur d'Emission ou de Libération: Eau	:	1,0 %
Facteur d'Emission ou de Libération: Sol	:	0,1 %

Conditions et mesures techniques / Mesures organisationnelles

Air	:	Traiter les émissions atmosphériques pour offrir la capacité d'extraction requise de (%) : (Effectiveness: > 99,5 %)

Eau	:	Traiter les eaux usées sur place (avant l'évacuation de l'eau) pour offrir la capacité d'extraction requise de ≥ (%) : (Effectiveness: 99 %)
Remarques	:	Émissions d'eaux usées insignifiantes, car le traitement se fait sans contact avec l'eau.

Conditions et mesures en relation avec la station de traitement des eaux usées municipales

Débit de l'effluent de la station de traitement des eaux usées	:	2.000 m3/d
Remarques	:	Non applicable car il n'y a pas de déversement dans les eaux usées.

Conditions et mesures en relation avec le traitement externe des déchets en vue de leur élimination

Traitement des déchets	:	Le traitement externe et l'élimination des déchets doivent se faire en accord avec les réglementations locales et/ou nationales en v

Conditions et mesures en relation avec la récupération externe des déchets

Méthodes de Récupération	:	La récupération externe et le recyclage des déchets doivent être en accord avec les réglementations locales et/ou nationales en vigu

2.2 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des travailleurs pour: PROC1, PROC2, PROC3, PROC4, PROC8a, PROC8b, PROC15: Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable, Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée, Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation), Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposition., Transfert de substances ou préparations (chargement/déchargement) de/vers des récipients/grands récipients de sites non spécialisés, Transfert de substance ou de préparation (chargement/ déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées, Utilisation en tant que réactif de laboratoire

Mesures organisationnelles pour prévenir/limiter les dégagements, les dispersions, et les expositions

Éviter tout contact direct du produit avec la peau. Identifier les zones potentielles de contact indirect avec la peau. Porter des gants (conformes à la norme EN374) s'il existe un risque de contact avec la substance. Nettoyer immédiatement les contaminations/projections. Laver immédiatement toute contamination de la peau. Dispenser une formation de base aux employés afin de prévenir/minimiser les risques d'exposition et signaler tous les problèmes de peau susceptibles de se développer.

Conditions et mesures en relation avec l'évaluation de la protection personnelle, de l'hygiène et de la santé

Porter des gants adaptés répondant à la norme EN374.

3. Estimation de l'exposition et référence de sa source

Environnement

Scénario de Contribution	Méthodes d'Evaluation de l'Exposition	Conditions spécifiques	Compartiment	Type de valeur	Niveau d'exposition	Rapport de caractérisation du risque (PEC/PNEC):
ERC6a	EUSES		Eau douce		0,178 µg/L	0,0266
			Eau de mer		0,167 µg/L	0,249
			Dépôts d'eau		0,732 µg/kg	0,0631

			douce			
			Eau de mer		0,685 µg/kg	0,590
			Sol		2,52 µg/kg	0,364

ERC6a: Utilisation industrielle ayant pour résultat la fabrication d'une autre substance (utilisation d'intermédiaires)

4. Conseils à l'Utilisateur en Aval pour évaluer s'il travaille dans les limites définies par le Scénario d'Exposition

Lorsque les mesures de gestion du risque (RMM) et les conditions de fonctionnement (OC) sont respectées, les expositions ne doivent pas dépasser les CESE prévues et les ratios de caractérisation du risque qui en découlent doivent être inférieurs à 1.

Les RMM et les OC sont décrits dans la documentation appropriée au niveau du site et leur efficacité fait l'objet de vérifications régulières.
Les RMM et les OC sont décrits dans la documentation appropriée au niveau du site et leur efficacité fait l'objet de vérifications régulières.
Lorsque les mesures de gestion du risque (RMM) et les conditions de fonctionnement (OC) sont respectées, les expositions ne doivent pas dépasser les CESE prévues et les ratios de caractérisation du risque qui en découlent doivent être inférieurs à 1.

1. Titre court du scénario d'exposition: **Injection comme produit odorant dans les combustibles – industriel**

Groupes d'utilisateurs principaux	:	**SU3:** Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels
Secteur d'utilisation	:	**SU3:** Production Industrielle (Tout)
Catégorie de processus	:	**PROC1:** Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable **PROC2:** Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée **PROC3:** Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation) **PROC8a:** Transfert de substances ou préparations (chargement/déchargement) de/vers des récipients/grands récipients de sites non spécialisés **PROC8b:** Transfert de substance ou de préparation (chargement/ déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées **PROC15:** Utilisation en tant que réactif de laboratoire
Catégorie de rejet dans l'environnement	:	**ERC7:** Utilisation industrielle de substances en systèmes clos
Information supplémentaire	:	Substance(s) prioritaire(s) EC-No. 200-890-2 Ec-No. 200-846-2 Englobe l'injection en tant que produit odorant dans les combustibles et comprend les activités associées à son transfert, son utilisation, l'entretien de l'équipement et la manipulation des déchets

2.2 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des travailleurs pour: PROC1, PROC2, PROC3, PROC8a, PROC8b, PROC15: Utilisation dans des processus fermés,

exposition improbable, Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée, Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation), Transfert de substances ou préparations (chargement/déchargement) de/vers des récipients/grands récipients de sites non spécialisés, Transfert de substance ou de préparation (chargement/ déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées, Utilisation en tant que réactif de laboratoire

Quantité utilisée

Remarques	:	Non applicable

2.1 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition de l'environnement pour:ERC7: Utilisation industrielle de substances en systèmes clos

Caractéristiques du produit

Viscosité, dynamique	:	1,6 mPa,s à 20 °C

Facteurs environnementaux qui ne sont pas influencés par la gestion du risque

Débit	:	18.000 m3/d
Facteur de Dilution (Rivière)	:	10
Facteur de Dilution (Zones Côtières)	:	100

Autres conditions opératoires données affectant l'exposition de l'environnement

Nombre de jours d'émission par année	:	365
Facteur d'Emission ou de Libération: Air	:	0,25 %
Facteur d'Emission ou de Libération: Eau	:	0,001 %
Facteur d'Emission ou de Libération: Sol	:	0 %

Conditions et mesures techniques / Mesures organisationnelles

Air	:	Traiter les émissions atmosphériques pour offrir la capacité d'extraction requise de (%) : (Effectiveness: > 99,8 %)
Eau	:	Traiter les eaux usées sur place (avant l'évacuation de l'eau) pour offrir la capacité d'extraction requise de ≥ (%) : (Effectiveness: 99,9 %)
Remarques	:	Le contrôle des émissions dans le sol n'est pas applicable, car il n'y a pas de déversement direct dans le sol.
Remarques	:	Émissions d'eaux usées insignifiantes, car le traitement se fait sans contact avec l'eau.
Remarques	:	Émissions d'eaux usées produites en raison du nettoyage de l'équipement à l'aide d'eau.

Conditions et mesures en relation avec la station de traitement des eaux usées municipales

Débit de l'effluent de la station de traitement des eaux usées	:	2.000 m3/d
Remarques	:	Non applicable car il n'y a pas de déversement dans les eaux usées.

Conditions et mesures en relation avec le traitement externe des déchets en vue de leur élimination

Traitement des déchets : Le traitement externe et l'élimination des déchets doivent se faire en accord avec les réglementations locales et/ou nationales en v

Conditions et mesures en relation avec la récupération externe des déchets

Méthodes de Récupération : La récupération externe et le recyclage des déchets doivent être en accord avec les réglementations locales et/ou nationales en vigu

2.2 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des travailleurs pour: PROC1, PROC2, PROC3, PROC8a, PROC8b, PROC15: Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable, Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée, Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation), Transfert de substances ou préparations (chargement/déchargement) de/vers des récipients/grands récipients de sites non spécialisés, Transfert de substance ou de préparation (chargement/ déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées, Utilisation en tant que réactif de laboratoire

Mesures organisationnelles pour prévenir/limiter les dégagements, les dispersions, et les expositions

Éviter tout contact direct du produit avec la peau. Identifier les zones potentielles de contact indirect avec la peau. Porter des gants (conformes à la norme EN374) s'il existe un risque de contact avec la substance. Nettoyer immédiatement les contaminations/projections. Laver immédiatement toute contamination de la peau. Dispenser une formation de base aux employés afin de prévenir/minimiser les risques d'exposition et signaler tous les problèmes de peau susceptibles de se développer.

Conditions et mesures en relation avec l'évaluation de la protection personnelle, de l'hygiène et de la santé

Porter des gants adaptés répondant à la norme EN374.

3. Estimation de l'exposition et référence de sa source

Environnement

Scénario de Contribution	Méthodes d'Evaluation de l'Exposition	Conditions spécifiques	Compartiment	Type de valeur	Niveau d'exposition	Rapport de caractérisation du risque (PEC/PNEC):
ERC7	EUSES		Eau douce		0,0324 µg/L	0,00484
			Eau de mer		0,0301 µg/L	0,0449
			Dépôts d'eau de mer		0,124 µg/kg	0,107
			Dépôts d'eau douce		0,133 µg/kg	0,0115
			Sol		1,61 µg/kg	0,233

ERC7: Utilisation industrielle de substances en systèmes clos

4. Conseils à l'Utilisateur en Aval pour évaluer s'il travaille dans les limites définies par le Scénario d'Exposition

Lorsque les mesures de gestion du risque (RMM) et les conditions de fonctionnement (OC) sont respectées, les expositions ne doivent pas dépasser les CESE prévues et les ratios de caractérisation du risque qui en découlent doivent être inférieurs à 1.

Les RMM et les OC sont décrits dans la documentation appropriée au niveau du site et leur efficacité fait l'objet de vérifications régulières.
Les RMM et les OC sont décrits dans la documentation appropriée au niveau du site et leur efficacité fait l'objet de vérifications régulières.
Lorsque les mesures de gestion du risque (RMM) et les conditions de fonctionnement (OC) sont respectées, les expositions ne doivent pas dépasser les CESE prévues et les ratios de caractérisation du risque qui en découlent doivent être inférieurs à 1.